VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE

PAS DE LIMITE. PAS DE RESERVE.

VENTE EN PARTAGE DE PRODUCTEUR DE BONS REVENUS

BATISSES DOUBLES, SIMPLES ET A DEUX ETAGES,

PREMIER, QUATRIEME ET SIXIEME DISTRICTS.

ACTIONS COMPTES COURANTS, ETC

John George Leech et al vs les Mineurs Gertrude Leech et al—97,115, Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR RAMSEY & DANZIGER—Cicero A. Ramsey, Encanteur. Bureau No 341 rue Carondelet — JEUDI, le 17 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 20 juin 1911 et signé le 26 juin 1911, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C et d'un autre jugement rendu et signé le 13 juillet 1911 par ledit juge, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée et à moi adressé, la propriété foncière et effets mobiliers décrits comme suit, à savoir—

1. Un lot ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, dans le Quatrième District, dans l'îlet 276, borné par les rues Washington, Sixième, Dryades et Rempart, désigné comme lot 2, mesurant 42 pieds de face à la rue Washington sur 200 pieds de profondeur, situé à 108 pieds de l'encoignure de la rue Rempart. Numéros municipaux 1920-22 rue Washington, étant un cottage double ayant 5 chambres de chaque côté.

2. Un lot ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, dans le Quatrième District, l'îlet 276, borné par les rues Washington, Sixième, Dryades et Rempart, mesurant 28 pieds de face à l'avenue Washington, 200 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Rempart sur une première profondeur de 100 pieds sur le côté vers la rue Dryades, de la il se rétrécit 3 pieds et a une deuxième profondeur de 100 pieds et a une largeur de 25 pieds dans le fond, comprenant de 25 pieds du lot 19 et 3 pieds du lot D. Nos municipaux 1916-18 avenue Washington. Etant un cottage double ayant 5 chambres de chaque côté et aussi chambres dans le fond.

3. Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le même District et l'îlet que la propriété ci-dessus, désigné sur la liste d'assessement comme lot 16, mesurant 25 pieds de face à la rue Dryades sur 125 pieds de profondeur, numéros municipaux 2841-43 rue Dryades, étant un cottage double ayant 6 chambres de chaque côté.

4. Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District, dans l'îlet 283, borné par les rues Rempart, Saratoga, Sixième et Washington, désigné comme lot 16, mesurant 30 pieds de face à la rue Saratoga sur une profondeur de 150 pieds, numéros municipaux 2836-38 rue Saratoga, étant un cottage double ayant 4 chambres de chaque côté.

5. Un lot de terre avec bâtisses et améliorations etc. situé dans le Quatrième District dans l'îlet 332, borné par les rues Washington, Quatrième, Liberté et Howard, désigné comme lot 4, mesurant 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 5 lignes, numéro municipal 2315 rue Washington, étant un cottage simple avec 3 chambres.

6. Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations etc. dans le Quatrième District, dans l'îlet 314, borné par les rues Quatrième, Troisième, Franklin et Liberté, désigné par le No 4, commençant 90 pieds de l'encoignure des rues Franklin et Quatrième et mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et quatre lignes. Numéros municipaux 2213-15 rue Quatrième étant un cottage double ayant 4 chambres de chaque côté.

7. Deux lots de terre dans le Quatrième District, dans l'îlet 435, borné par les rues Première, Deuxième, Prieur et Johnson, désigné par les numéros 17 et 18; le lot 17 mesurant 21 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 126 pieds, 6 pouces; le No 18 mesurant trente pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Deuxième sur une profondeur et façade à la rue Prieur de 126 pieds, 6 pouces, plus ou moins, formant l'encoignure des rues Deuxième et Prieur.

8. Un lot de terre, avec améliorations, etc., dans le Premier District, l'îlet 500, borné par les rues Peydras, Lafayette, Prieur et Johnson, désigné comme lot 17, mesurant 30 pieds et 3 pouces de face à la rue Peydras, 29 pieds 11 pouces et 7 lignes dans le fond, 96 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot 16, et 98 pieds sur la ligne du lot 18. Numéros municipaux 2052-54 rue Peydras étant un cottage double ayant 3 chambres de chaque côté.

9. Un lot de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Premier District de cette ville, l'îlet 500, borné par les rues Peydras, Lafayette, Prieur et Johnson, désigné par le No 18, mesurant 30 pieds et 3 pouces de face à la rue Peydras, 30 pieds sur la ligne du fond, 98 pieds sur la ligne du lot 17 et 99 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté opposé, numéros municipaux 2050 rue Peydras étant une bâtisse à deux étages ayant environ 12 chambres.

10. Un morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses, dans le Quatrième District, l'îlet 284, borné par les rues Rempart, Washington, Saratoga et Quatrième, étant une moitié du lot 8, vers la rue Quatrième, mesurant quinze pieds de face à la rue Sud Rempart sur 120 pieds de profondeur, numéro municipal 2723 rue Sud Rempart, un cottage simple ayant 3 chambres.

11. Un lot ou portion de terre, avec toutes les améliorations, etc., dans le même District et l'îlet que le ci-dessus, désigné par les lettres A et B arpenté par George De Armas le 26 octobre 1906, le lot A mesurant 31 pieds de face à la rue Sud Rempart sur 120 pieds de profondeur, et le lot B mesurant 14 pieds de face à la rue Sud Rempart sur 120 pieds de profondeur, numéros municipaux 2725-27-29 rue Sud Rempart.

12. Un lot de terre, avec améliorations, dans le Sixième District, l'îlet No 1—Friburg, borné par les rues Pine, Elm, Lowerline et Magnolia, désigné par le No 20, mesurant 30 pieds de face à la rue Lowerline sur 120 pieds de profondeur. Numéros municipaux 1017-19 rue Lowerline, étant un cottage double ayant 4 chambres de chaque côté.

Aussi vingt-et-une actions de la New Orleans Land Co., valeur au pair $10 chacune.

Vingt-cinq actions de la National Realty Co., Ltd, valeur au pair $10 chacune.

Vingt-cinq actions de la Third District Savings Bank and Trust Co., valeur au pair $10 par action.

Quatre-vingts actions de la Colonial Bank and Trust Company.

Un lot de comptes-courants.

Conditions—Comptant pour les actions et comptes courants. Propriétés foncières. Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans, à l'option des acquéreurs, représentée par billet ou billets, portant sept pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement. Les actes de vente devront contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911, et des polices non-expirées d'assurances et de payer pour les actes de vente pardevant E. L. Weil, notaire. Les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Joseph Laatenschlaeger, avocat pour le demandeur.

J. F. C. Waldo et Gabriel Fernandez, avocats pour les mineurs.

16 juil—16 23 30—août 6 13 17

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE—SANS LIMITE NI RESERVE

SPLENDIDES PROPRIETES PRODUCTRICES DE REVENUS

Dans le Cœur du Quartier des Affaires de la rue Dryades

Portant les Nos Municipaux 1212-14-16-18-20-24 rue Dryades,

Se Composant de deux Cottages Doubles, un Cottage Simple et une Maison de Résidence à deux étages, Actions, Meubles, etc.

Lilly Barthet épouse de Geo. H. Dougall, Jr et al vs mineurs de Hebert Hage et Henry Frank Schneider—No 97,611 — Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E—

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet—MARDI, le 5 septembre 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre rendu le 25 juillet 1911, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressée, les effets ci-après décrits mobiliers et immobiliers, à savoir:

1. Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Clio, Erato et Baronne, désigné par la lettre A sur un plan de Deasey & Waddill, daté du 28 juin 1911.

Ledit terrain mesure 17 pieds 10 pouces 2 lignes [17' 10" 2'''] de façade rue Dryades, la même largeur à l'arrière sur une profondeur de 110 pieds 9 pouces 6 lignes [110' 9" 6'''] entre lignes égales et parallèles. Etant la même propriété acquise par les pétitionnaires et les défendeurs de la succession de Fred Barthet, No 96,365 du dossier de la Cour Civile de District, ledit jugement étant de record C O B 240, folio 366.

Les améliorations se composent d'un cottage simple ayant sept chambres, portant le No municipal 1224 rue Dryades.

2. Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages et privilèges qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré que le précédent, désigné sur le même plan que le terrain B. Ledit terrain mesure 35 pieds, 5 pouces 0 ligne [35' 5" 0'''] de façade rue Dryades, la même largeur à l'arrière, sur 110 pieds, 9 pouces, 6 lignes [110' 9" 6'''] de profondeur entre lignes égales et parallèles. Etant la même propriété acquise par les pétitionnaires et les défendeurs de la succession de Fred Barthet No 96,365 du dossier de la Cour Civile de District et de Record C. O. B. 240, folio 366.

Les améliorations se composent d'un splendide cottage double chaque côté ayant sept chambres, portant les Nos municipaux 1218-20 rue Dryades.

3. Un certain terrain ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits passages et privilèges qui s'y trouvent ou y appartenant, situé dans les mêmes district et carré que les premiers décrits et désignés sur le même plan que le terrain C. Ledit terrain mesure 34 pieds, 0 pouce, 7 lignes de façade rue Dryades, sur 37 pieds, 0 pouce, sur les lignes de derrière, sur une profondeur de la ligne du terrain B 110 pieds, 9 pouces, 6 lignes (110' 9" 6'''), l'autre ligne de côté ayant une profondeur de 45 pieds, 6 pouces, 0 ligne (45' 6" 0'''), sur une allée commune; les terrains C et D, plus une profondeur sur la ligne du lot D de 65 pieds 3 pouces, 6 lignes (65' 3" 6'''). Etant la même propriété acquise par les pétitionnaires et défendeurs de la succession de Fred Barthet, No 96,365 du dossier de la Cour Civile de District ledit jugement étant de record C. O. D. 240 folio 366. Les améliorations se composent d'un cottage double de cinq chambres, deux chambres à l'arrière portant les Nos municipaux 1214-16 rue Dryades.

4. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges, etc., situé dans le même District et l'îlet premièrement décrits et désigné sur le même plan que le terrain D. Ledit terrain mesure 25 pieds, 0 pouce, 7 lignes de façade rue Dryades, sur 37 pieds, 0 pouce, sur les lignes de derrière, sur une profondeur de la ligne du terrain B 110 pieds, 9 pouces, 6 lignes (110' 9" 6'''), l'autre ligne de côté ayant une profondeur de 45 pieds, 6 pouces, 0 ligne (45' 6" 0'''), sur une allée commune; les terrains C et D, plus une profondeur sur la ligne du lot D de 65 pieds 3 pouces, 6 lignes (65' 3" 6'''). Etant la même propriété acquise par les pétitionnaires et défendeurs de la succession de Fred Barthet, No 96,365 du dossier de la Cour Civile de District ledit jugement étant de record C. O. D. 240, folio 366.

Les améliorations consistent en une bâtisse simple à deux étages, huit chambres, hangar, etc., connue comme No 1212 rue Dryades.

5. Six actions du fonds-capital de la Teutonia Incorporated Company de la ville de la Nouvelle-Orléans, représentées par certificat No 214, valeur au pair de $100 chacune.

6. Un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré dans cette affaire.

Conditions — Comptant pour les actions, effets et meubles de maison. Propriété foncière comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devront assumer et payer les taxes de 1911, pour les frais de tous certificats, et pour l'acte de vente pardevant Alvin E. Hebert notaire. Les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur que de la date du passage de l'acte de vente. 10 0/0 de dépôt requis au moment de l'adjudication.

John Dymond, Sr., avocat des demandeurs.

E. W. Richoux, avocat des demandeurs.

Harry Mooney, avocat des défendeurs.

1 août—1 6 13 20 27—sept 3 5

E. Randolph Gurley.

AVENTE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D, 97,022.

Succession de AUGUSTIN MARION BENEDIC.

VENTE SANS LIMITE OU RESERVE.

Quatre Splendides Terrains dans le Sixième District,

2 Faisant Face à l'Avenue Napoléon et 2 Faisant Face à la rue Sud Franklin,

Dans l'îlet borné par les rues Jena et Sud Liberté.

—AUSSI—

50 Actions Ordinaires de la New Orleans Railway & Light Company;

12 Actions de la Lambou-Noel Lumber and Manufacturing Company.

1 Action de la Young Men's Gymnastic Club.

A l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi

MARDI, LE 29 AOUT 1911,

EN vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D maintenant absent en congé, dans l'affaire intitulée Succession de Augustin Marion Benedict, Dossier No 97,022, le dit ordre daté et signé du 25 juillet 1911, je vendrai à l'enchère publique, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° (12) Douze actions de la Lambou-Noel Lumber and Manufacturing Co., représentées par certificat No 17, délivré à Augustin M. Benedic, le 28 janvier 1895, valeur au pair de cent ($100) dollars par action.

2° (50) Cinquante actions du fonds-capital de la New Orleans Railway and Light Co. (common), représentées par certificat "G" No 1,272, au nom de Augustin M. Benedic, valeur au pair de cent ($100) dollars par action.

3° Certificat No 2,939 de la Young Men's Gymnastic Club daté du 23 avril 1893, pour une action du fonds-capital dudit club, valeur en vais de cinquante ($50) dollars.

4° Deux certaines lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., et tous les droits, voies, privilèges, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans la Six ième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet 544, borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Sud Franklin et Sud Liberté, désignés par les Nos 3 et 4 sur un devis par H. C. Brown, voyer, annexé à un acte passé pardevant Jno C. Ward, notaire en cette ville le 20 mars 1896, d'après lequel devis ledit lot No 3 commence à un point soixante pieds de l'encoignure de l'avenue Napoléon et la rue Franklin, contigu au lot 4, et chacun des dits lots mesurant trente pieds de face à l'avenue Napoléon sur une profondeur de cent vingt pieds, cinq pouces et quatre lignes [12' 5" 4'''] entre lignes égales et parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par Augustin M. Benedic de William E. Eau, par acte passé pardevant F. J. Puig, notaire, le 5me jour d'août 1902, enregistré dans le livre des transferts 187, fol. 571.

5° Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances et avantages qui y appartiennent, situés dans le même District et l'îlet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les numéros trente et quatorze sur un devis par S. G. De l'Isle, voyer, annexé à un acte pardevant A. E. Léopold, notaire, de la date du 27 février 1902, d'après lequel devis lesdits lots mesurent chacun trente pieds un pouce et quatre lignes (30' 1" 4'''), de façade à la rue Sud Franklin sur une profondeur de cent cinquante (150) pieds entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par ledit Augustin M. Benedic de Thomas M. Madden par acte passé pardevant A. E. Hebert, notaire, le 20me jour de février 1905, enregistré dans le livre des transferts 804, fol. 501.

Conditions — Comptant, pour les actions avant que le transfert soit fait. La propriété foncière, comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour 1911, et de payer pour tout certificat nécessaire.

Les actes de vente pardevant Alvin Edward Hébert, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

John Dymond, Jr, avocat pour l'exécuteur testamentaire.

29 juil—29 30—août 6 13 20 27 29

VENTES A L'ENCAN,

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR

E. H. Farrar vs St Louis, New Orleans, Atlantic, Canal and Transportation Company.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 97,150.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI 22 AOUT 1911

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan au plus haut enchérisseur, pour du comptant, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 13 juillet 1911, dans la susdite affaire—

Toute la propriété, mobilière et immobilière ci-dessous et toutes les franchises de la St. Louis New Orleans Atlantic Canal and Transportation Company et particulièrement la propriété suivante.

1° La franchise accordée par l'Etat de la Louisiane à la Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company par acte No 116 de la Législature de l'Etat de la Louisiane de 1860, pour qu'elle fasse usage et améliore le Bayou Dupré dans la paroisse St. Bernard comme partie de son canal et le cours d'eau du Lac Borgne à la rivière Mississippi.

2. La franchise accordée par l'Etat de la Louisiane à Richard Stewart et ses associés, par acte No 98 des lois de 1855 pour relier les eaux de la rivière Mississippi et du Lac Borgne par un canal à travers la paroisse de St Bernard, laquelle franchise fut vendue à la Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company par Stewart et ses associés.

Toutes les franchises ci-dessus décrites ayant été vendues et étant devenues la propriété de ladite St Louis New Orleans, Atlantic Canal and Transportation Company comme les successeurs de la Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company.

Conditions—Comptant

L'acte de vente pardevant Scott E. Beer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Richard Lyons, receveur.

21 juil—21 30—août 6 20 22

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Bons Terrains dans le Troisième District pour bâtir.

Succession de Michel Gillise.

No 96,606—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur— Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 24 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 371 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 20 juillet 1911 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1548, autrefois l'îlet No 116, borné par les rues Hope, Duels, St-Antoine et Annette, originellement désigné comme un lot sous le No 12, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, prescriptions, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1374, autrefois l'îlet No 105 du Faubourg Marigny, borné par les rues Magistrat (maintenant Dorgenois), Law, St Antoine et Bagatelle (maintenant Bourbon), originellement désignés comme un lot sous le No 1, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Lesdits lots formant l'encoignure des rues St Antoine et Dorgenois.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. M. Graham, notaire, aux frais des acquéreurs.

C. C. Friedricha, avocat.

23 juil — 23 30—août 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple en Bois, élevé de terre.

No 738 Avenue Louisiana.

Succession de William Harvey.

No 97,382—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 10 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 7 juillet 1911, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Peter Parker, juge de la Division D, maintenant en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le joli cottage simple en bois, élevé de terre No 738 avenue Louisiana, sur du "concrete" et briques, contenant galeries, 8 chambres bien tapissées, ayant large chemin sur le côté pour voiture sur un certain lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Louisiana, les rues Delachaise, Chippewa et Annonciation, désigné par le numéro 19, lequel dit lot mesure 30 pieds 10 pouces de face à l'avenue Louisiana sur 138 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la vente devant être démontrée par billet; de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossée, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec la pacte de non aliénando et les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1911 et payer pour les frais des certificats nécessaires pour passer l'acte de vente de la propriété. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dart, Kernan & Dart, avocats.

9 juil—9 16 23 30—août 6 10

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double Substantiel en Bois à un Etage,

Nos 1926-1928 rue Villeré.

Succession de Oscar Estopinal et de Philomène Sollis, son épouse.

No 97,433 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur.— Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 10 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 6 juillet 1911 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le cottage double substantiel en bois à un étage, Nos 1926-1928 rue Villeré, contenant 4 chambres, cabinet, cuisine, hangar, etc., sur un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Urquhart, Touro et Bourbon, désigné comme lot No 14 de l'îlet 509 sur le rôle d'assessement de la Paroisse d'Orléans et par la lettre B sur un plan de D. Hémécourt, le 11 décembre 1850, déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire, et mesurant en mesure américaine 45 pieds 7 pouces de face à la rue Villeré sur 32 pieds de profondeur entre lignes parallèles, dans un voisinage bien peuplé ayant un bon service de chars, loué au taux de $144 par an.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

L'acte de vente et tous certificats nécessaires aux frais de l'acquéreur et devant être passé pardevant Robert Legier, notaire.

Legier & Gleason, avocats

9 juil—9 16 23 30—août 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 1232-1234 RUE BURDETTE.

Succession de Mme Mary Woodson.

No 97,243 —Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan encanteur —Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 17 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 10 juillet 1911, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Le joli cottage en bois double à un étage, Nos 1232-1234 rue Burdette, retiré de la banquette, contenant galerie, 5 chambres, office, hangar, etc., de chaque côté, sur un certain lot de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 154, borné par les rues Fern, Burdette, Oak et Plum, ledit lot est désigné par le No 9 et mesure d'après un devis annexé à un acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire le 24ième janvier 1871, 30 pieds de face à la rue Burdette sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est composé du tout du lot 9, et 30 pieds du fond du lot 11, ainsi d'après un plan dressé par H. C. Brown voyer daté du 25 septembre 1909, annexé à un acte de vente passé pardevant J. F. Meunier, notaire, le 29 janvier 1910, acquis par Mary Edwards épouse de William Woodson, par jugement de la Cour Civile de District dans l'affaire de la Succession de Richard Edwards et son épouse. Enregistré, livre des transferts 229, folio 297. La rue Plum est asphaltée, près des lignes de chars et dans une section qui démontre des améliorations rapides.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Deibel, notaire aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedricha, avocat.

16 juil—16 23 30—août 6 13 17

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Irene-Scale Faust, épouse de August Faust.

No 97,795—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. B.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur. — Bureau No 826 rue Union — JEUDI, le 31 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 21 juillet 1911 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans la Nouvelle-Orléans, District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 160 autrefois l'îlet No 8 du Faubourg Plaisance, borné par l'avenue Louisiana, les rues Toledano, Laurel et Live Oak, maintenant Constance, désigné comme et No 23, sur un plan annexé à un acte de partage passé pardevant Theo. Guyot, ancien notaire, le 23 janvier 1853; ledit lot mesurant trente-deux [32] pieds trois [3] pouces de face sur la rue Toledano sur cent vingt-huit [128] pieds de profondeur, toute mesure américaine.

Lesdites améliorations consistant d'un cottage double non ayant 4 chambres de chaque côté, et connu comme Nos 926-922 rue Toledano.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 de son enchère entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication payer pour toutes les taxes de l'année 1911, frais de tous certificats ainsi que pour l'acte de vente. Ledit acte de vente devant être passé pardevant John F. A. Hebel, notaire, en cette ville.

LOUIS HUFFT, Encanteur.

826 rue Union.

Arthur John Peters, avocat pour l'administrateur.

30 juil—30—août 6 13 20 27 31

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Elfeda Beatrice Bills, épouse de Santo Otori.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,696.—Division E.— Attendu que Carlitos Bills a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Elfeda Beatrice Bills, épouse de Santo Otori, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier. — John P. Sullivan, avocat.

26 juil—26 30—août 4

VENTES A L'ENCAN.

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu du Salon de Liqueurs

No 4003 Rue Tchoupitoulas,

Coin Constantinople.

Dans la Succession de

HENRY GASSENBERGER

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 97,623

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—MARDI, 15 août 1911, à 11 heures a.m., sur les lieux, No 4003 rue Tchoupitoulas en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du et signé le 3 août 1911, dans la susdite affaire

LE SALON DE LIQUEURS ET SON CONTENU, appartenant à cette succession, ainsi qu'il appert d'un inventaire enregistré au bureau de l'encanteur, seront vendus au plus haut enchérisseur en bloc.

Conditions—Comptant et livraison immédiate.

G. G. Eronesberger avocat

4 août—4 13 15

I. B. Rennyson.

VENTE DE SUCCESSION

JEUDI, le 24 août 1911,

A la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi.

Une jolie maison double à deux étages, 4115-17 rue Dumaine, entre le Boulevard Morgan et la rue Solomon, comprenant 3 chambres à coucher, vestibule et chambre à bain au premier étage, salon, salle à manger, vestibule, cuisine, eau de ville, système d'eau chaude, etc., de chaque côté, le No 4115 rue Dumaine loué à bail jusqu'au 30 septembre 1912 et le No 4117 rue Dumaine loué à bail jusqu'au 30 septembre 1911.

Deux jolis cottages doubles 3001-3, 3005-07 rue Banks coin de rue Gayoso, l'îlet Saleolo et Palmyre, comprenant quatre chambres et chambres à bain de chaque côté, retirés de la banquette, ayant galerie sur le devant, grillage en fer, etc.

Dix (10) magnifiques terrains élevés dans le "Gentilly Terrace" sur la rue Arts, entre le carré Carnot et Monroe rue Musique.

Un demi intérêt dans le Restaurant en voie de prospérité, 707 rue St Charles, près de la rue Girod, connu comme le "Cameo Restaurant".

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Div. C, Cour Civile de District, daté et signé du 14 juillet 1911, dans l'affaire de la Succession de Mme Emma H. Hunan, No 96,870, je procéderai de vendre la propriété suivante, à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI 24 août, à midi—

1. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet formé par la rue Damaine, le boulevard Morgan, les rues Solomon et Hennessy et le vieux chemin de la Métairie maintenant "Jeveau, City Park", désigné par la lettre D sur 5, levis d'arpentage dressé par H. L. Zander, daté du 15 avril 1904, et annexé à un acte d'achat par Henry Hoffman, d'après lequel devis ledit lot mesure trente quatre pieds onze pouces et quatre lignes sur une ligne oblique, faisant face à ladite rue Damaine par la profondeur suivante: cent vingt pieds six pouces sur la ligne la plus près du boulevard Morgan et la quelle divise ledit lot du fond des lots 33, 35, 37 et 39, et cent onze pieds deux pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté, laquel le divise dudit lot désigné par la lettre E, et trente pieds de largeur dans le fond.

2. Deux certaines lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Banks, Palmyre, Gayoso et Saleolo, désignés par les Nos un et deux, dans l'îlet No 654, sur un devis de E. Sargent, ingénieur civil daté du 31 octobre 1895, annexé à un acte passé pardevant Michel Gereon, ancien notaire, lesquels lots mesurant chacun trente et un pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue Banks sur cent vingt pieds de profondeur le lot No 1 formant le coin des rues Banks et Gayoso, lesquels lots sont subdivisés par des barrières existantes afin de donner au lot d'encoignure 29 pieds 7 pouces 2 lignes de face rue Banks, et au lot contigu 33 pieds 4 pouces 4 lignes de face rue Banks chacun sur 120 pieds de profondeur.

3. Dix lots sur le "Gentilly Terrace" mesurant chacun vingt cinq pieds sur cent dix-neuf pieds, étant les lots cinq à quatorze inclusivement, dans l'îlet trente-sept, faisant face à la rue Arts, entre Carnot et le carré Monroe et la rue Musique.

4. Une moitié indivise d'un intérêt du Restaurant et commerce de pâtisserie au No 707 rue St-Charles, en cette ville, gérée par la raison sociale de Hoffman et Pearson, ensemble le fonds de magasin, installation, meubles et effets du dit commerce.

Conditions—Pour la moitié de l'intérêt dans le Commerce de Hoffman et Pearson, comme connue le Restaurant Cameo au No 707 rue St-Charles, devant être pour du comptant. Pour les dix terrains sur la Gentilly Terrace l'acquéreur devant assumer le paiement de soixante dix billets dûs à la Gentilly Terrace Company, chacun pour la somme de cinquante dollars avec intérêt à six pour cent du 1er septembre 1909, payable un chacun le premier jour de chaque mois, commençant le 1er février 1911 et la balance devant être payée comptant, et pour la balance de la propriété foncière, à condition de un tiers ou plus comptant, à l'option de l'